

Les titres offerts à l'égard de ce document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté (ci-après le « document d'offre ») n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (ci-après la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis ou de personnes aux États-Unis, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États concernés aux États-Unis. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres décrits aux présentes aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est attribué respectivement aux termes « United States » et « U.S. person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

**Document d'offre modifié modifiant le document d'offre sous le régime de la dispense pour
financement de l'émetteur coté en date du 10 juin 2024**

Le 11 juin 2024



BMEX GOLD INC.

(ci-après la « **Société** » ou l'« **Émetteur** »)

Minimum 300 000 \$

Maximum 1 300 000 \$

6 666 667 UNITÉS ACCRÉDITIVES (ci-après les « **unités accréditives** »)

2 000 000 UNITÉS NON ACCRÉDITIVES (ci-après les « **unités non accréditives** »)

PRIX D'OFFRE: 0,15 \$ CA PAR UNITÉ ACCRÉDITIVE ET UNITÉ NON ACCRÉDITIVE

PARTIE 1: SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Description des titres placés:	Placement d'unités accréditives de l'Émetteur et d'unités non accréditives de l'Émetteur, chaque unité accréditive et unité non accréditive étant composée d'une action ordinaire de l'Émetteur (chacune, une « action ordinaire ») et un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,20 \$ par action visée par un bon de souscription pour une période de 24 mois suivant de la date d'émission (ci-après, le « placement »). Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément au Règlement 45-106 sur les dispenses de
---------------------------------------	---

	prospectus (ci-après le « Règlement 45-106 »), le placement est effectué auprès des souscripteurs résidant dans toutes les provinces du Canada, conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté en vertu de la partie 5A du Règlement 45-106 (ci-après la « dispense pour financement de l'émetteur coté »). Les unités accréditives et les unités non accréditives offertes en vertu de la dispense pour financement de l'émetteur coté aux souscripteurs résidant au Canada ne seront pas assujetties à une « période de restriction » conformément aux lois canadiennes en valeurs mobilières applicables.
Prix d'offre:	0,15 \$ par unité accréditive 0,15 \$ par unité non accréditive
Montant minimum et maximum du placement:	Une offre minimale de 2 000 000 d'unités non accréditives (ci-après le « placement minimum ») et une offre maximum de 6 666 667 d'unités accréditives et de 2 000 000 d'unités non accréditives (ci-après le « placement maximum »), pour un produit brut minimum de 300 000 \$ et un produit brut maximum de 1 300 000 \$ (composé du produit brut du placement des unités accréditives de 1 000 000 \$ et du produit brut du placement des unités non accréditives de 300 000 \$).
Date de clôture:	La Société clôturera le placement le ou vers le 28 juin 2024 (ci-après la « date de clôture »).
Bourses:	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (ci-après la « TSXV ») sous le symbole « BMEX » et sur la bourse de Francfort sous le symbole « 8M0 ».
Dernier cours de clôture:	Le 7 juin 2024, dernier jour de bourse ayant précédé la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSXV s'établissait à 0,15 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (ci-après la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »). Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit:

- La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.
- La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.

- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **La Société ne clora ce placement que si la Société estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle l'Émetteur demande l'approbation de porteurs de titres.**

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le document d'offre contient des informations prospectives au sens des lois en valeurs mobilières applicables. L'utilisation de mots tels que « s'attendre à », « anticiper », « budgéter », « prévoir », « continuer », « estimer », « objectif », « en cours », « pouvoir », « vouloir », « projeter », « devoir », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « stratégie » et des expressions semblables identifie des informations ou des déclarations prospectives. En particulier et sans limiter ce qui précède, le document d'offre comprend des déclarations prospectives ou des informations prospectives relatives aux dépenses envisageables, le plan et les objectifs de la Société, l'emploi du produit du placement, le détail des programmes d'exploration prévus, les délais et les budgets établis pour les prochains programmes d'exploration et de travaux et d'autres questions semblables. Par sa nature, les informations prospectives comprennent des risques connus, inconnus et impondérables, plusieurs d'entre elles sont hors de la portée de la Société qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les déclarations prospectives. Les principaux facteurs susceptibles d'entraîner des changements des prévisions, comprennent, sans s'y limiter, le rejet d'obtenir les approbations nécessaires, le besoin de capitaux supplémentaires, les risques liés aux conditions commerciales et économiques générales, la fluctuation du marché de l'or, la disponibilité de la main-d'œuvre et d'équipements, les changements dans les lois et les lois concernant les licences et permis nécessaires, les risques inhérents dans la conduite des activités commerciales et d'exploration, y compris, les accidents, les conflits de travail et concessions, la dépendance à l'égard du personnel clé, les situations de conflits d'intérêts potentiels entre les administrateurs et les dirigeants de la Société avec d'autres entités, l'absence de déclaration de dividendes, la concurrence sur le marché, la dilution, les risques réglementaires, y compris le risque que les permis ne soient pas obtenus en temps opportun ou pas du tout, l'impact des réglementations gouvernementales au Canada, l'impact des conditions économiques générales, l'évolution des conditions industrielles nationales et internationales, la capacité de la direction à mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle, la capacité à attirer des dirigeants et du personnel qualifiés, les risques réglementaires, les risques de financement, de capitalisation et de liquidité, y compris le risque que le financement nécessaire au financement des opérations ne puisse être obtenu, les risques liés aux litiges concernant les titres et intérêts de propriété, les risques environnementaux, les changements climatiques imprévus et les risques supplémentaires dans l'industrie minière.

En outre, les informations prospectives sont fondées sur diverses hypothèses et comprennent, sans s'y limiter, les attentes et les convictions de la direction, notamment, que la Société puisse réaliser le financement, la réception en temps opportun des approbations gouvernementales, y compris la réception de l'approbation des autorités réglementaires des juridictions où la Société peut opérer, le calendrier de démarrage des opérations et le succès de ces opérations, ainsi que la capacité de la Société à mettre en œuvre son plan d'affaires comme prévu.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se concrétisent ou si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives ou les informations prospectives, par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier aux déclarations prospectives et aux informations prospectives. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs, risques et incertitudes importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou espérés. La Société n'a pas l'intention, ni n'est aucunement tenue de mettre à jour les déclarations prospectives, sauf lorsqu'une loi ou une réglementation applicable l'exige.

Toute déclaration ou information prospective n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et la Société n'est aucunement tenue de mettre à jour publiquement ou de revoir d'une autre façon les déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si requis, conformément aux lois applicables.

DEVISE

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ », « \$ CA » ou « dollars » dans le présent document d'offre font référence au dollar canadien, qui est la devise utilisée par la Société.

PARTIE 2: DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La Société est une société canadienne junior d'exploration minière, incorporée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Colombie-Britannique). L'objectif principal de la Société est d'acquérir, d'explorer et de développer des projets aurifères et de métaux de base dans la juridiction très favorable à l'exploitation minière du Québec, Canada. La Société se concentre actuellement entièrement sur sa participation de 100 % dans ses deux projets, tous deux situés à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, à savoir le projet King Tut qui comprend 120 claims contigus sur 5 206 hectares, et le projet Dunlop Bay qui comprend 76 claims miniers qui couvre 4 226 hectares.

Événements récents

Le 22 mars 2024, l'Émetteur a regroupé ses actions ordinaires suivant un ratio de dix pour un (10 : 1). Avant le regroupement, l'Émetteur comptait 86 075 932 actions ordinaires émises et en circulation. À la suite du regroupement, environ 8 607 593 actions ordinaires sont en circulation.

Le 27 février 2024, l'Émetteur a annoncé les résultats du programme de reconnaissance géochimique des sols de l'été 2023 à la Baie Dunlop, Québec. Les résultats de cette étude ont révélé une bonne corrélation de la méthode de géochimie de sol par lixiviation ionique sur la zone connue Édith. La méthode a également mis en évidence plusieurs autres secteurs anomaux.

Le 26 janvier 2024, l'Émetteur a clôturé la dernière tranche de son placement privé précédemment annoncé le 14 décembre 2023 pour un produit brut total de la dernière tranche de 36 250 \$. La clôture de la tranche finale consistait en 1 812 500 unités non accréditives au prix de 0,02 \$ l'unité pour un produit brut de 36 250 \$. Chaque unité non accréditive était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription donnant le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de deux ans.

Le 12 janvier 2024, l'Émetteur a clôturé la première tranche de son placement privé précédemment annoncé le 14 décembre 2023, pour un produit brut total de la première tranche de 140 000 \$. La clôture de la première tranche consistait en 6 000 000 d'unités accréditives de la Société au prix de 0,02 \$ l'unité.

accréditive pour un produit brut total de 120 000 \$. Chaque unité accréditive était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action, chaque bon de souscription donnant le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de deux ans. La Société a également émis 1 000 000 d'unités non accréditives au prix de 0,02 \$ l'unité pour un produit de 20 000 \$. Chaque unité non accréditive était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription donnant le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de deux ans.

Le 30 novembre 2024, l'Émetteur a annoncé les résultats d'un programme d'exploration en surface en 2023 à la Baie Dunlop, au Québec, retournant jusqu'à 25,6 g/t Au (échantillon choisi) et a découvert trois nouvelles zones aurifères.

Des informations plus détaillées concernant les développements récents ci-dessus, ainsi que toutes les autres informations importantes de la Société, peuvent être obtenues en examinant les copies des communiqués de presse applicables et d'autres documents déposés sur SEDAR+ sous le profil de l'Émetteur à l'adresse www.sedarplus.ca.

Personne qualifiée

La « personne qualifiée » (tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101) aux fins des informations techniques contenues dans le présent document d'offre est Maxime Bouchard, Géo, M.Sc.A (OGQ #1752), une personne qualifiée indépendante telle que définie par le Règlement 43-101, a examiné et approuvé les informations géologiques.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par l'Émetteur au cours des 12 mois qui précèdent la date du présent document d'offre.

Objectifs commerciaux et jalons

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société a l'intention d'utiliser le produit du placement minimum pour payer ses frais généraux et administratifs pour une période de 12 mois. Tout produit de la vente des unités accréditives sera utilisé pour poursuivre l'exploration et le développement du projet Dunlop Bay de la Société situé au Québec, Canada. Le produit net du placement est voué à atteindre les objectifs commerciaux suivants à court et moyen terme :

Objectifs commerciaux et jalons	Date cible d'achèvement	Coûts prévus	
		Placement minimum	Placement maximum
Compléter un levé géochimique de sol	T3 2024	Aucun	300 000 \$
Compléter un programme de forage de 2 500 mètres	T3 2024	Aucun	700 000 \$
Frais généraux et administratifs pour les 12 prochains mois	30 juin 2025	295 000 \$	295 000 \$

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Sur la base du fonds de roulement existant de la Société au 31 mai 2024 de 30 000 \$, les fonds disponibles de la Société après la clôture du placement minimum sont de 325 000 \$. Les fonds disponibles provenant du placement maximum sont de 1 325 000 \$.

		En supposant le placement minimum	En supposant le placement maximum
A	Montant à recueillir	300 000 \$	1 300 000 \$
B	Commission de placement et frais	Aucun	Aucun
C	Frais estimatifs (p. ex. avocats, comptables, auditeurs)	12 500 \$	12 500 \$
D	Produit net du placement: $D = A - (B+C)$	287 500 \$	1 287 500 \$
E	Fonds de roulement à la fin du mois le plus récent	30 000 \$	30 000 \$
F	Sources du financement supplémentaires	Aucun	Aucun
G	Total des fonds disponibles: $G = D+E+F$	317 500 \$	1 317 500 \$

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour ses frais généraux et administratifs pour les 12 prochains mois, à des fins de fonds de roulement et pour la poursuite de l'exploration et du développement sur le projet Dunlop Bay de la Société situé au Québec, Canada :

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles (par ordre de priorité)	En supposant le placement minimum	En supposant le placement maximum
Compléter un levé géochimique de sol à l'échelle de la propriété afin de définir des anomalies en métaux de base et précieux	Aucun	300 000 \$
Exécuter un programme de forage de 2 500 mètres	Aucun	700 000 \$
Frais généraux et administratifs	295 000 \$	295 000 \$
Capital non réparti	22 500 \$	22 500 \$
Total :	317 500 \$	1 317 500 \$

L'allocation mentionnée ci-dessus représente les intentions actuelles de la Société en ce qui concerne son emploi du produit sur la base des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit de ce placement comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles, pour de bonnes raisons commerciales, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut différer sensiblement de celle indiquée ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment de la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires et ses objectifs de financement. La Société a généré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs depuis sa création et prévoit qu'elle continuera à avoir des flux de trésorerie d'exploitation négatifs jusqu'à ce qu'une production commerciale rentable soit atteinte sur une ou plusieurs de ses propriétés. Par conséquent, une partie du produit net du présent

placement pourrait être utilisée pour financer ces flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours de périodes futures.

Les derniers états financiers intermédiaires non audités de la Société pour l'exercice terminé le 29 février 2024 contenaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Les propriétés minières de la Société sont toutes au stade de l'exploration et la Société n'a pas généré de flux de trésorerie d'exploitation positifs. La capacité de la Société à poursuivre ses activités et à réaliser ses actifs à leur valeur comptable dépend de l'obtention de capitaux supplémentaires et de la génération de revenus suffisants pour couvrir ses coûts d'exploitation, ce qui peut semer un doute important sur la capacité de la Société à continuer ses activités. Le placement vise à permettre à la Société de continuer à défrayer ses dépenses générales et administratives et à explorer ses propriétés. Toutefois, à moins que les activités de la Société ne commencent à générer des flux de trésorerie positifs, le placement ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers intermédiaires ou annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Au cours des 12 derniers mois, la Société a réalisé un financement pour un produit brut de 176 250 \$. Il n'y a eu aucun écart par rapport à la divulgation faite précédemment par la Société quant à la manière dont le produit de ce financement a été utilisé.

PARTIE 4: FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Nom de l'intermédiaire	À la date du présent document d'offre, la Société n'a retenu les services d'aucun courtier ni d'intermédiaire dans le cadre du placement. La Société pourrait décider d'engager des intermédiaires en lien avec ce placement avant la date de clôture.
Type de rémunération	Une commission en espèces, sous réserve de la réception de toute approbation nécessaire de la TSXV.
Commission en espèces	La Société pourrait payer à des intermédiaires une commission en espèces équivalant à 6% du produit brut de ce placement aux intermédiaires qui présenteront le placement à des souscripteurs.
Bons de souscription d'intermédiaire	Non applicable.

Le courtier se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

La Société n'a pas retenu un courtier à l'égard de ce placement.

PARTIE 5: DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société;**
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des unités.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'Émetteur?

Tous les documents d'information continue de la Société devant faire l'objet d'un dépôt réglementaire auprès des autorités réglementaires dans les provinces et territoires du Canada sont disponibles par voie électronique sous le profil de la Société sur le Système électronique de données d'analyse et de recherche (SEDAR+) à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour plus d'informations sur BMEX Gold Inc., consultez notre site web à l'adresse : www.bmexgold.com.

Législation en valeurs mobilières - États-Unis

Les unités accréditives et les unités non accréditives n'ont pas été et ne seront pas inscrites aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Securities Act of 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États concernés aux États-Unis.

ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 11 juin 2023, révèlent tout fait important au sujet de l'Émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

BMEX GOLD INC.

“Robert Pryde”

Robert Pryde
Président, Chef de la direction et administrateur

“Mickey Goldstein”

Mickey Goldstein
Chef des finances